

# AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

## COMMUNE de LECCI (Corse-du-Sud)

**Date de l'acte : 14 novembre 2019**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Olivier LE HAY**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Roch-François COLONNA CESARI DELLA ROCCA, époux de Madame Yannick, Lucile, Michèle, Simone FOLCO demeurant à LECCI (Corse-du-Sud) Domaine de Cala Rossa - Lot n1.

Né à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) le 5 février 1965.

Portant sur les biens suivants :

### **Sur la commune de LECCI (Corse-du-Sud)**

Deux parcelles de terre cadastrées **Sect° C, n°565 et 566**, ldt **Pozzo d'Alzeto**, pour une contenance totale de 10 ha 21 a 60ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr)

**Pour avis  
Maître Olivier LE HAY,  
Notaire Associé.**